



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2397

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de :
~~Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Arnaldo PECCHINI** demeurant **rue du Château d'Eau 40 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Colline 272 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 4^{ème} division section C n° 38E9**

Le projet vise à "**régulariser la division d'une maison de commerce en deux logements et créer une 3^{ème} unité (bureau)**" et présente les caractéristiques suivantes : : **Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au CC du 23 avril 2018) ; Article 57 et 106 ; à savoir :**

-la profondeur des locaux d'habitation dans le cas d'un éclairage unilatéral, mesurée normalement au plan des baies servant réglementairement à leur éclairage ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond.

-les fenêtres du salon et de la cuisine ne possède pas une surface totale au moins égale au 1/6^{ème} de la surface du plancher

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.
Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING

~~(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)~~

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **25 décembre 2023 au 16 janvier 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 20 juillet 2023)
(CDLD art. L1132-5)


 Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)


 M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN